ACADÉMIE
DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

CONGÉS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 2ND DEGRÉ PUBLIC, CPE ET PSYEN

RENTRÉE 2027

INFORMATIONS À RETENIR



QUI PEUT DEMANDER UN CFP ?

Tous les personnels, titulaires ou contractuels, sous réserve de :

- ☑ Être en position d'activité à la date de la demande.
- ☑ Avoir une ancienneté de 3 années de services effectifs.
- ☑ Ne pas participer au mouvement inter, SPEN, CPGE, POP ou DDFPT rentrée 2027.

QUAND ET COMMENT FAIRE MA DEMANDE ?

- ☑ Demande à faire exclusivement via Colibris *(accessible via Arena - Gestion des personnels - Colibris).*
- ☑ Du 12 novembre au 2 décembre 2026.

QUELLES FORMATIONS PEUVENT ÊTRE DEMANDÉES ?

- ☑ Les préparations aux concours, y compris l'agréation, pour une durée de 6 mois maximum.
- ☑ Les formations universitaires, diplômantes et qualifiantes, pour la durée réelle de la formation.
- ☑ Les autres formations, sous réserve que la durée hebdomadaire soit supérieure à 20 heures.

À noter :
Pas de participation au financement de la formation.

COMMENT SERA TRAITÉE MA DEMANDE ?

- ☑ Demande initiale (je ne suis pas en CFP cette année).
  Classement des demandes : Nombre de demandes antérieures décroissant, ancienneté générale de service décroissante.
- ☑ Demande de prolongation (je suis en CFP cette année ou ma demande de prolongation a été refusée pour la rentrée 2026).
  Classement des demandes : admissibilité à un concours session 2026, Nombre de demandes antérieures décroissant, ancienneté générale de service décroissante.
- ☑ **Communication de la décision** : début avril 2027.

QUEL SERA LE MONTANT DE MON INDEMNISATION ?

- ☑ Titulaires et non titulaires :
  85% du traitement brut* les 12 premiers mois,
  pas d'indemnisation les 24 mois suivants.
- ☑ Bénéficiaire de l'obligation d'emploi :
  100% du traitement brut* les 12 premiers mois,
  85% du traitement brut* les 12 mois suivants,
  pas d'indemnisation les 36 mois suivants.

** traitement brut soumis à certaines cotisations sociales*

ET UNE FOIS QUE JE SUIS EN CONGÉ ?

- ☑ Je me concentre exclusivement à ma formation (pas de cumul d'activité possible).
- ☑ Je communique chaque mois à mon gestionnaire de discipline une attestation d'assiduité, y compris si je suis une formation à distance. À défaut, mon congé formation sera interrompu.

DES QUESTIONS ?
UNE SEULE ADRESSE MAIL :
cfp-enseignants@ac-bordeaux.fr

POUR PLUS D'INFORMATION :
https://intranet.ac-bordeaux.fr/